

# TARIFS 2023-2024

Reprise le 5 septembre 2023

| Cours collectifs (1h) |         |
|-----------------------|---------|
| Cours essai           | Gratuit |
| Cours à l'unité       | 14 €    |
| Carte 10 cours        | 100 €   |
| Abonnement 1 an       | 300 €   |

## CONDITIONS GENERALES

- La validité du forfait « abonnement 1 an » est celle de l'année scolaire 2023-2024, à savoir du 4 septembre 2023 au 6 juillet 2024.  
Ce forfait donne accès à une place dans un créneau choisi.
- La validité du forfait « carte 10 cours » est de 4 mois endéans l'année scolaire 2023-2024, à compter du premier cours de la carte. La dernière échéance pour prendre une carte 10 cours est donc la semaine du 29 avril 2024. Si les cours n'ont pas été pris avant le 6 juillet 2024, ils seront perdus.
- Les cours ne sont ni remboursables ni reportables.  
Pour les personnes ayant pris « l'abonnement 1 an », si un cours a été manqué, il est possible de le récupérer dans la semaine uniquement, et sous réserve de disponibilité à un autre créneau (absence d'un.e autre pratiquant.e, ...).
- Les forfaits sont nominatifs et ne peuvent être cédés ou partagés.
- Le règlement du forfait « abonnement 1 an » peut s'effectuer en 3 fois et se fait alors par remise de la totalité des chèques à l'inscription. Les dates des encaissements sont : 30 septembre / 31 janvier / 30 avril.
- Les créneaux ouverts sont : mardi 10h-11h, jeudi 14h-15h, 18h-19h, 19h30-20h30
- Il n'y a pas cours pendant les congés scolaires et jours fériés.

| Séances individuelles (1h)   |       |
|--|-------|
| Accompagnement individualisé, personnalisé, à la salle ou à domicile |       |
| A l'unité  | 40 €  |
| Carte 10 cours   | 350 € |

## CONDITIONS GENERALES

- Pour les séances à domicile, des frais de déplacement peuvent être demandés en supplément selon le trajet.
- La validité de la « carte 10 cours » est de 6 mois endéans l'année scolaire 2023-2024, à compter du premier cours de la carte. La dernière échéance pour prendre une carte 10 cours est donc la semaine du 29 avril 2024. Si les cours n'ont pas été pris avant le 6 juillet 2024, ils seront perdus.
- Les créneaux ouverts sont : mardi 14h-15h, jeudi 10h-11h, vendredi 14-15h
- Il n'y a pas cours pendant les congés scolaires et jours fériés.

Toutes les conditions sont répertoriées dans le règlement intérieur et les conditions générales.

# FICHE INSCRIPTION 2023-2024

PRÉNOM.....NOM.....

ADRESSE EMAIL

.....

TEL. PORTABLE .....

## Question santé

Restrictions – blessures – problèmes de santé à prendre en compte (mêmes problèmes anciens)

.....  
.....  
.....  
.....

Merci de me tenir au courant au fur et à mesure des éventuelles blessures et restrictions et autres soucis de santé que vous pourriez rencontrer durant l'année scolaire.

### Je choisis :

- l'abonnement annuel (36 cours, 1 cours par semaine) du 5 septembre 2023 au 6 juillet 2024
- une carte 10 cours d'une validité de 4 mois endéans l'année scolaire 2023-2024

### Au créneau suivant (cocher 1 créneau) :

- mardi 10h – 11h
- jeudi 14h – 15h
- jeudi 18h – 19h
- jeudi 19h30 – 20h30

Dans la mesure du possible, merci de me tenir informée de vos absences afin de pouvoir proposer le créneau rendu libre à quelqu'un d'autre.

**Je certifie avoir pris connaissance du calendrier, des conditions générales et du règlement intérieur.**

Date :

« Lu et approuvé » suivi de votre signature

## REGLEMENT ET CONDITIONS GENERALES 2023-2024

Article I : Les cours sont dispensés sur 10 mois (du 5 septembre au 6 juillet) hors vacances scolaires et jours fériés. 36 semaines de cours sont prévues.

Article II : Les tarifs indiqués sont des formules d'inscription annuelle et impliquent le règlement en totalité de la somme. Le règlement s'effectue en 1 fois, ou 3 fois possible pour la formule « abonnement 1 an », et se fait alors par remise de la totalité des chèques (antidatés) à l'inscription. Les dates des encaissements sont : 30 septembre / 31 janvier / 30 avril. Des factures peuvent être éditées sur simple demande.

Article III : En cas d'absence ou d'arrêt de l'élève, aucune somme ne pourra être remboursée, sauf en cas de force majeure\* (cf. art 1148 du code civil) et en cas d'arrêt maladie supérieur à 7 jours justifié par un certificat médical ou un arrêt de travail.

\* Ne font pas partie des cas de force majeure : rendez-vous ou déplacement professionnel, voyage, convocation à un examen.

Article IV : Si des cours devaient être annulés, je m'engage à proposer des solutions pour rattraper le cours, tant que je porte la responsabilité de cette annulation (report des cours à un autre moment de la journée ou semaine, ou durant la période des congés scolaires).

Article V : Tout acte susceptible de troubler le bon fonctionnement de la salle ainsi qu'un état d'esprit propre à nuire entraîneront l'interdiction de participer aux cours.

Article VI : La participation aux cours de yoga implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article VII : Des photos peuvent être prises dans un but pédagogique ou pour être utilisées à des fins de diffusion d'informations ou d'illustrations de mes activités : reproduction sur papier ou tous supports informatiques tels que la page Web ou les réseaux sociaux (Facebook, Instagram). Si vous ne souhaitez pas figurer sur ces images, je vous invite à me formuler votre refus par écrit dès l'inscription.

### CONDITIONS GENERALES COURS COLLECTIFS

- La validité du forfait « abonnement 1 an » est celle de l'année scolaire 2023-2024, à savoir du 4 septembre 2023 au 6 juillet 2024.  
Ce forfait donne accès à une place dans un créneau choisi.
- La validité du forfait « carte 10 cours » est de 4 mois endéans l'année scolaire 2023-2024. La dernière échéance pour prendre une carte 10 cours est donc la semaine du 29 avril 2024. Si les cours n'ont pas été pris avant le 6 juillet 2024, ils seront perdus.
- Les cours ne sont ni remboursables ni reportables.  
Pour les personnes ayant pris « l'abonnement 1 an », si un cours a été manqué, il est possible de le récupérer dans la semaine uniquement, et sous réserve de disponibilité à un autre créneau (absence d'un.e autre pratiquant.e, ...).
- Les forfaits sont nominatifs et ne peuvent être cédés ou partagés.
- Il n'y a pas cours pendant les congés scolaires et jours fériés.

Date :

« Lu et approuvé » suivi de votre signature